Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_16-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-016

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

RÉVISION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS MUNICIPAUX
Rapporteur : Mme Boucher.

Les accueils municipaux disposent d'un règlement régissant les modalités d'inscriptions, de réservations et de facturation.

Suite à l'évolution du logiciel de gestion des accueils et aux recommandations du partenaire financeur, la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des accueils municipaux.

Compte-tenu du nombre important d'ajustements apportés, une nouvelle version du règlement intérieur des accueils municipaux est proposée.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_16-DE

Ce nouveau document reprend :

- première partie : les dispositions communes aux accueils (modalités d'inscription, réservations, santé, sécurité, tarifs et modalités de paiement…),
- 3 fiches annexes les modalités de fonctionnement propres à chaque accueil (ALSH / garderie, restauration et navette scolaire),
- il sera le support sur lequel le service Enfance et Vie Scolaire s'appuiera en cas de désaccord ou de difficulté avec une famille.
- y est ajouté dans l'article 4 une mention sur les mesures à prendre pour éviter la propagation de maladies contagieuses, parasites (poux, gale…).

Vu l'avis favorable de la commission Education, Solidarités, Santé,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la nouvelle version du règlement des accueils municipaux de la commune,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)